

Le service de presse du Secrétariat international aux attachés de presse

Communiqué de presse sur la Guinée

Embargo : jeudi 12 décembre 1991 à 0 h 01 GMT

Index AI : AFR 29/05/91

Traduction et diffusion aux sections francophones et au Secrétariat international : LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI -

GUINÉE

La protection des droits de l'homme n'est toujours pas garantie

Amnesty International a annoncé ce jour que les droits fondamentaux ne sont toujours pas protégés en Guinée, alors qu'un nouveau gouvernement s'était engagé, il y a sept ans, à mettre un terme aux violations commises par le régime précédent.

L'Organisation déclare dans un nouveau rapport : « Les opposants politiques sont toujours persécutés et emprisonnés, et nous n'avons cessé de recevoir des informations signalant l'usage de la torture. Ces violations continueront en Guinée tant que des garanties légales appropriées ne seront pas introduites. »

Le rapport expose les violations des droits de l'homme perpétrées depuis 1984, année de la prise du pouvoir par les militaires après la mort du président Sékou Touré ; le nouveau gouvernement s'était engagé à mettre un terme aux violations commises pendant les vingt-six années du régime de Sékou Touré. « Mais un an plus tard, les violations avaient repris, des prisonniers étaient à nouveau torturés et "disparaissaient". Les questions que nous avons alors posées aux autorités sont restées sans réponse et, chaque année, de nouveaux cas de violations des droits de l'homme sont signalés », indique Amnesty International.

De nouveaux cas de torture se produisent chaque année, et le gouvernement ne prend aucune mesure pour empêcher que les prisonniers soient détenus au secret pendant de longues périodes, à la merci des forces de sécurité. L'an dernier, des réfugiés qui avaient fui les violences perpétrées au Libéria ont été torturés en Guinée. En 1989, un adolescent de dix-sept ans est décédé en garde à vue, apparemment des suites de torture. Six autres personnes ont trouvé la mort lorsque la police a ouvert le feu au cours d'une manifestation violente contre le décès de ce jeune homme. D'autres homicides n'ont pas été dénoncés par les autorités : au moins cinq personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées l'année dernière par les forces de sécurité qui ont tiré sur des manifestants étudiants.

Le gouvernement guinéen n'a toujours pas fourni d'éclaircissements sur le sort de 63 personnes "disparues" à l'issue d'une tentative de coup d'État, en 1985. Quelque 340 prisonniers ont été jugés lors de procès inéquitables qui ont abouti à 201 condamnations. Selon les autorités, ils auraient tous été libérés ; on reste cependant sans nouvelles de 63 d'entre eux. Amnesty International poursuit : « Personne ne sait ce qu'ils sont devenus. Ils semblent avoir disparu sans laisser de trace. »

D'autres opposants politiques ont également été victimes de violations des droits de l'homme. La Guinée a connu un régime de parti unique de 1958 à 1984, et aucun parti politique n'a été autorisé depuis cette date. Les opposants au gouvernement actuel risquent d'être arrêtés, poursuivis ou détenus sans inculpation, voire torturés.

Le principal parti ayant tenté de fonctionner ouvertement est le Rassemblement du peuple guinéen (RPG). Amnesty International recense des arrestations de membres présumés de ce parti depuis 1988.

Plusieurs personnes ont été arrêtées en mai et en juin dernier à l'occasion du retour en Guinée d'Alpha Condé, le secrétaire général du RPG. Cinq membres de ce parti ont été interpellés deux jours après son arrivée en Guinée, alors qu'ils organisaient un meeting au cours duquel il devait prononcer un discours. Un journaliste et un photographe ont également été arrêtés.

Une soixantaine de personnes, dont le frère d'Alpha Condé, ont été interpellées un mois plus tard. Dix d'entre elles ont été jugées, mais une seule a été condamnée. Un autre membre du RPG a été détenu pendant quelques jours en octobre. Alpha Condé a finalement quitté la Guinée.

En octobre, sept ouvriers de Kamsar qui avaient tenté d'organiser une grève ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ; ils avaient déjà passé deux mois en détention préventive et ont été remis en liberté en attendant qu'il soit statué sur leur appel.

Amnesty International prie instamment le gouvernement guinéen d'introduire des garanties en matière de protection des droits de l'homme, notamment le droit pour tous les détenus d'être présentés promptement à une autorité judiciaire après leur arrestation ; cette procédure, bien que prévue par la loi, n'est pas appliquée. Une telle mesure, accompagnée d'une limitation stricte de la détention au secret, représenterait une étape capitale pour supprimer la torture. L'Organisation réclame également l'ouverture d'enquêtes sur les décès et les "disparitions" imputables aux forces de sécurité.

Fin du communiqué